

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

VENDREDI 8 FÉVRIER 1918

Cela n'a pas traîné. Ce matin, à 6 1/2 heures, M. Holvoet, procureur du Roi, assisté de deux gardes bourgeois, s'est présenté rue Eudore Pirmez, au domicile de M. Tack, président du «*Conseil de Flandre*». M. Tack se laisse emmener sans résistance ; il escompte l'intervention rapide du gouverneur-général.

Un autre membre du parquet, M. le substitut Parmentier, arrête à la même heure le « *docteur* » Borms, lequel proteste bruyamment, avec des gestes d'épileptique :

- *Je suis – dit-il – en possession d'un écrit officiel du Gouvernement général qui me dispense de vous obéir !*

Mais on l'emmène quand même. A son arrivée au Palais de Justice, M. Borms, apercevant des sentinelles, leur crie en allemand : « *Je suis un prisonnier politique !* » Les sentinelles, qui ne le connaissent pas et ne comprennent rien à son appel, le laissent gesticuler.

Enfin, de son côté, M. le substitut Cornil se présente au domicile de M. Lambrichts, qui est

absent. Comme d'usage, ayant affaire à des prévenus flamands, les trois membres du parquet conduisent leur triple opération en flamand. Mais Madame Lambrichts ne l'entend pas de cette oreille :

- *Pourquoi n'employez-vous pas le français ?* – dit-elle à M. Cornil –. *Moi, je parle bien plus volontiers le français.*

Oh ! candeur !

M. Bilaut commence immédiatement l'interrogatoire de M. Tack. Celui-ci déclare, pour sa défense, qu'il n'a jamais eu l'intention d'attenter à la forme du gouvernement en Belgique, que les ministres flamands dont les noms figurent au bas de la proclamation du « *Raad van Vlaanderen* » et les députés proclamés élus dans les meetings organisés par ce Conseil n'ont pas l'intention de prendre la place des ministres et députés belges, mais ambitionnent simplement, à raison de leur expérience et de leur compétence, de remplir un rôle de conseillers dans l'intérêt de la Flandre.

Pendant cet interrogatoire, vers 10 1/2 heures, M. Bilaut est appelé ainsi que le procureur du Roi dans le cabinet du procureur général, M. Jottrand. M. Schauer est là.

M. Jottrand annonce à MM. Holvoet et Bilaut que M. Schauer vient, sur ordre du gouverneur général, saisir le dossier et remettre les inculpés en liberté. MM. Holvoet et Bilaut protestent.

- *Vous n'avez pas le droit d'exercer des*

poursuites politiques ! – déclare M. Schauer.

- *Il s'agit* – répliquent les magistrats belges – *de poursuites exercées en vertu de lois qui sont en vigueur et contre des Belges qui ont commis de graves infractions.*
- *Eh bien* – crie M. Schauer –, *j'ai à vous dire ceci : que les Allemands ont jusqu'à présent respecté la Constitution belge, mais que, désormais, ils n'en tiendront plus compte !*

Les magistrats déclarent qu'ils ne cèdent que devant la force. M. Schauer est en uniforme et armé, et le couloir est plein de soldats.

M. Schauer s'approche de Tack et de Borms, leur serre la main et les fait monter dans son auto. Il emporte aussi le dossier qui contient, pour toutes pièces, l'affiche du « *Raad van Vlaanderen* » l'autre jour apposée sur les murs de Bruxelles et un exemplaire des journaux censurés (**Note**) contenant un compte rendu des discours prononcés au meeting de l'Alhambra (1).

(1) Voir suite 11 février.

Notes de Bernard GOORDEN.

La totalité des ***Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)***, qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge (Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. « *Documents pour servir à l'Histoire de la*

guerre en Belgique ») est disponible (quelque 100 documents) sur

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Son équivalent néerlandophone, ***Het Archief van den Raad van Vlaanderen*** (qui a été publié par den Nationalen Bond voor de Belgische Eenheid ; Brussel, Drukkerij Oud-Huis Th. Dewarichet ; 1929, 222 pages ; « *Bewijsstukken voor de geschiedenis van den oorlog in België* »), sera complété à partir de février 2018. On peut en effet déjà accéder à « *Geschiedkundig overzicht van het Aktivisme* » (Brussel, Dewarichet-Lamertin ; 1929, 150-V pages), qui constitue la « *inleiding* » (« *introduction* » ; pages 15-69) à ***Het Archief van den Raad van Vlaanderen***. La table des matières détaillée ne figurait pas dans cet ouvrage de 1928.

<http://www.idesetautres.be/upload/GESCHIEDKUNDIG%20OVERZICHT%20VAN%20HET%20AKTIVISME%201929%20INHOUDSTAFEL%20NATIONALE%20BOND%20VOOR%20BELGISCHE%20EENHEID.pdf>

Les 10 (dix) chapitres ont déjà été republiés, séparément, en 2017, sur

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

<http://www.idesetautres.be/upload/RAAD%20VAN%20VLAANDEREN%201917-1918%20INLEIDING%20ARCHIEF%201929%20INTERNET%20LINKS%20NAAR%2010%20HOOFDSTUKKEN%20BGOORDEN.pdf>

Consultez aussi «*La flamandisation de la Justice*», figurant aux pages 318-321 des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)**, qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge (Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. « *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* »).

<http://www.idesetautres.be/upload/1917-1918%20FLAMANDISATION%20JUSTICE%20ARCHIVES%20CONSEIL%20FLANDRE%20pp318-321.pdf>

Pieter **Tack**, August **Borms** et Jacob **Lambrichts** sont mentionnés par Arthur L. **Faingnaerts** dans ***Verraad of zelfverdediging ? Bijdragen tot de geschiedenis van den strijd voor de zelfstandigheid van Vlaanderen tijdens den oorlog van 1914-18*** (Kapellen, Noorderklok ; 1932, 863 p.) **e-book** vendu par la **Heruitgeverij** : <http://www.heruitgeverij.be/titels.htm>

Pieter **Tack** est mentionné aux pages 226, 232, 233, 280, 283, 300, 347, 357, 417, 428, 441, 442, 494, 500, 503, 504, 506, 512, 514, 515, 516, 518, 519, 521, 525, 530, 532-534, 539-541, 545, 553, 554, 556, 558, 563, 573, 585, 588, 593, 611, 614, 615, 627, 629, 631, 632, 637, 660, 661, 668-670, 672-674, 677-679, 681, 683, 684, 688, 692, 694, 697, 700, 704, 707, 708-711, 715-721, 725, 726, 728, 730, 734, 735, 737, 745, 751-753, 755,

765, 766, 767, 798, 803, 806, 810, 814, 819-825, 829, 830, 833, 869, 871, 872

August **Borms** est mentionné aux pages 15, 54, 62, 64, 120, 121, 139, 196, 197, 202, 203, 207, 238, 243, 248, 252, 278, 285, 286, 288, 289, 326, 327, 353, 354, 357, 374, 414, 420, 426, 431, 489, 490, 503, 504-506, 510-512, 517-521, 529, 531, 533, 537, 539, 540, 553, 554, 558, 570, 591, 598-600, 604, 606, 610, 611, 613-615, 617, 627, 634, 639, 659, 661, 662, 672, 677, 682-685, 687, 688, 692, 693, 700, 704, 705, 708, 712-714, 717, 718, 719-721, 723, 726, 728-730, 734, 735, 737, 739, 740, 743, 751-755, 768, 790, 798, 803, 809-811, 823, 826-830, 833, 835-837, 842, 857, 859, 867, 871, 872.

Jacob **Lambrichts** est mentionné aux pages 28, 209, 210, 212, 214, 235, 236, 243, 247, 253, 290, 296, 300, 326, 416, 422, 426, 503, 505, 507, 518, 519, 523, 530, 533, 534, 540, 546, 553, 555, 560, 562, 563, 613, 631, 662, 672, 679, 683, 684, 687, 711, 717, 718, 739, 751, 803, 821, 823, 827, 868, 871, 872.

Pieter **Tack**, August **Borms** et Jacob **Lambrichts** sont mentionnés par Jos **MONBALLYU** dans ***Slechte Belgen ! De repressie van het incivisme na de Eerste Wereldoorlog door het Hof van Assisen van Brabant (1919-1927)***; Bruxelles, Archives générales du Royaume 2011, 256 p. (pourvu d'une bibliographie et d'un index ; série *Études sur la*

Première Guerre mondiale n°19, publ. n°5048 ; 11 € en version papier ou 4,99 € en **pdf** via l'ebookshop : http://bebooks.be/fr/home?id_seller=9

Pieter **Tack** (note 134 ; condamné à mort le 28/2/1920) est mentionné aux pages 55, 57, 66, 78, 188, 193, 217.

August **Borms** (notes 31, 114, 117, 119, 128, 133, 149 ; condamné à mort le 6/9/1919) est mentionné aux pages 17, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 58, 66, 77, 78, 82, 87, 162, 164, 165, 171, 172, 173, 182, 194, 198, 215.

Jacob **Lambrichts** (note 135 ; condamné à mort le 28/2/1920) est évoqué aux pages 55, 189, 217.

Pour les **journaux censurés**, lisez l'article de synthèse de Roberto J. **Payró** (journaliste d'un pays neutre, l'Argentine), « *Les Allemands en Belgique. La presse durant l'Occupation* » :

<http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCUPACION%20FR%2019190613.pdf>